

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BERRICHI – BUCINA – DE BRUIN – DELCROIX – DELOT M. – DERUELLE – ETIENNE – GUILLOT – SCHWENTER – SEUVRE

Messieurs BAILLET – BIOT – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CARRA – CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU J.L – DELAGNEAU D – DELAGNEAU G – DELOT – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GAILLOT M. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – LEPRUN – MAILLARD – MATIVET – MORLE – MORINIERE – PARIGOT – PORCHER – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – TIRARD

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Mesdames BOUROTTE et TISON et Messieurs FERRAG – DELAVAUT et QUERET

ÉTAIENT ABSENTS :

Messieurs JUSSOT – LEGRAND et CLERIN

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES - FOND DE CONCOURS - Attribution

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivants :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
SOUMAINTRAIN	FABRICATION ET LA POSE DE VOILETS SUR LA MAIRIE	6 195 € HT	60 %	3000 € (*)
PAROY EN OTHE	ACQUISITION TERRAIN + VERGER	10 000 € HT	60 %	6 000 €
HAUTERIVE	ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE/GODET/FOURCHE	36 177,01 € HT	50 %	9 000 € (**)

(*) Montant demandé par la commune

(**) Plafond d'enveloppe dédiée à la commune

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – TAXE DE SEJOUR 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'appliquer les taux de taxe de séjour suivants à compter du 1er janvier 2024 et pour toute l'année 2024

Catégories d'hébergement	Taux 2024
Palaces	2,82 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,45 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,73 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,64 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 3 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – SENTIERS DE RANDONNEE – CONVENTION AVEC LES COMMUNES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention type à intervenir entre les communes et la Communauté de communes pour les sentiers de randonnée communautaires
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature des conventions avec les communes concernées.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – SENTIERS DE RANDONNEE –
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DE
RANDONNEE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat, jointe en annexe, avec la Fédération Française de Randonnée
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention de partenariat.

**SERVICE A LA POPULATION – SOCIAL – RELAIS PETITE ENFANCE – CONVENTION
AVEC LE DEPARTEMENT DE L'YONNE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les conventions de partenariat, d'objectifs et de cofinancement, jointes en annexe, avec le Département de l'Yonne pour les Relais Petite Enfance « Les Papillons » et « P'tit Poucet »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature des conventions

**SERVICE A LA POPULATION – SANTE – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
– SITE DE SAINT-FLORENTIN**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 3 abstentions (Mme BERRICHI, Mr CARRA avec le pouvoir de Mr DELAVault) et 42 voix pour :

- **APPROUVE** le programme fonctionnel et technique de la maison de santé pluridisciplinaire tel que joint en annexe
- **APPROUVE** le coût prévisionnel global d'opération tel que décrit ci-dessous :

Postes	Montants HT
Foncier	200 437 €
Démolition/dépollution	220 000 €
Construction	1 889 663 €
Abords (dont VRD et ombrières)	336 000 €
Total	2 646 100 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer toutes les procédures propres pour se doter d'un architecte/maitre d'œuvre ainsi que d'autres prestations d'ingénierie qui s'avèreraient nécessaire à la réalisation de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser les travaux de dépollution/démolition
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des subventions selon le plan de financement ci-dessous

Financeurs	Montants
Etat (DETR)	1 058 250 €
Etat (Fond vert - Fond Friche)	435 000 €
Région	200 000 €
Département	250 000 €
CCSA (Fonds propres)	171 850 €
CCSA (Loyers - Fonds propres et emprunts)	746 000 €
Total	2 646 100 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – SANTE – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – SITE DE HERY-SEIGNELAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 4 voix contre (Mme BERRICHI, Mr CARRA avec le pouvoir de Mr DELAVault, Mme DE BRUIN), 0 abstention et 41 voix pour :

- **APPROUVE** le coût prévisionnel global d'opération tel que décrit ci-dessous :

Postes	Montants HT
Foncier	1 500 €
Construction	2 342 800 €
Abords (dont VRD et ombrières)	514 500 €
Total	2 858 800 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer toutes les procédures propres pour se doter d'un architecte/maitre d'œuvre ainsi que d'autres prestations d'ingénierie qui s'avèreraient nécessaire à la réalisation de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des subventions selon le plan de financement ci-dessous

Financeurs	Montants
Etat (DETR)	1 302 000 €
Région	200 000 €
Département	250 000 €
CCSA (Fonds propres)	400 000 €
CCSA (Loyers - Fonds propres et emprunts)	706 800 €
Total	2 858 800 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – SANTE – BOURSE AUX ETUDIANTS ET CONTRAT D'ENGAGEMENT D'EXERCICE POUR LES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le contrat d'engagement d'exercice à conclure entre un étudiant et la Communauté de communes Serein et Armance annexé à la présente en fonction des besoins identifiés dans le projet de santé territorial,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature d'un contrat d'engagement d'exercice avec Mme

Priscilla BRECHOT pour l'installation d'un médecin généraliste sur le territoire communautaire au sein d'une maison de santé ou assimilée,

- **INSCRIT** au budget les dépenses correspondantes.

SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – PISCINE DECOUVERTE DE SEIGNELAY – CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION A LA COMMUNE DE SEIGNELAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention de gestion avec la commune de Seignelay telle que jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution dont la signature de la convention.

SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE – SERVITUDES ENEDIS ET GRDF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la constitution de servitude pour les réseaux ENEDIS et GRDF tel que décrits sur les conventions de servitudes et réitération par acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature des actes nécessaires à la constitution des servitudes.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – MAISON DES ASSOCIATIONS « ESPACE CHAMPLANDRY » - CONDITION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le projet de règlement joint en annexe fixant les modalités de fonctionnement de la Maison des associations dit « Espace Champlandry » sise site de Fossé Cailloux
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature du présent règlement et des conventions de mise à disposition venir avec les bénéficiaires.

FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE PORT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget ANNEXE PORT de l'exercice 2022 de la Communauté de communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,
- **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE PORT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2022 du BUDGET ANNEXE PORT de la Communauté de communes du Serein et Armance,
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Annexe Port	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	86 584.06 €	16 947.77 €
RECETTES	95 348.75 €	33 261.25 €
Résultats de clôture	8 764.69 €	16 313.48 €
Report résultat 2021	7 546.69 €	38 022.80 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** Monsieur Patrice BAILLET, Président désigné, à signer le Compte Administratif 2022 du BUDGET PORT de la Communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – TAXE CFE – FPZ 2023 – CONSERVATION FRACTION DU TAUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en réserve de 0,99 % correspondant à la capitalisation du taux de CFE FPZ,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

- 657381 – Subvention HOTEL DE L'EST	25 000.00 €
- 023 - Virement à la section d'investissement	264 716.09 €
- 611 – Prestations de services	- 289 716.09 €
Total	0.00 €

- **Recettes de Fonctionnement :**

- 70611 – Redevance enlèvement OM	2 266.00 €
Total	2 266.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement :**

- 20415342 – Subvention HOTEL DE L'EST	73 716.09 €
- 20415342 – Subvention CENTRE AQUATIQUE	175 000.00 €
- 2188 – Achat instrument musique	16 000.00 €

<u>Total</u>	264 716.09 €
---------------------	---------------------

- **Recettes d'Investissement :**

- 021 - Virement à la section de fonctionnement	264 716.09 €
---	--------------

<u>Total</u>	264 716.09 €
---------------------	---------------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE SPANC - DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

● **Dépenses de Fonctionnement :**

- 678 – Autres charges exceptionnelles	- 0.45 €
<u>Total</u>	- 0.45 €

● **Recettes de Fonctionnement :**

- 002 – Excédent d'exploitation reporté	- 0.45 €
<u>Total</u>	- 0.45 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE ZAE – DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

● **Dépenses de Fonctionnement :**

- 023 – Virement à la section d'investissement	12 658.88 €
- 002 – Résultat d'exploitation reporté	- 6 329.44 €
<u>Total</u>	6 329.44 €

● **Recettes de Fonctionnement :**

- 7015 – Vente de terrains aménagés	6 329.44 €
<u>Total</u>	6 329.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement :**

-	001 – Solde exécution de la section d'invest.	6 329.44€
	<u>Total</u>	6 329.44 €

- **Recettes d'Investissement :**

-	021 – Virement à la section fonctionnement	12 658.88 €
-	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	- 6 329.44 €
	<u>Total</u>	6 329.44 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE – HOTEL DE L'EST – DECISION MODIFICATIVE N° 1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

-	61521 – Bâtiments publics	- 25 000.00 €
	<u>Total</u>	- 25 000.00 €

- **Recettes de Fonctionnement :**

-	74 – Subvention exploitation	25 000.00 €
	<u>Total</u>	- 25 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement :**

-	2135 - Installations et agencements	70 000.00 €
	<u>Total</u>	70 000.00 €

- **Recettes d'Investissement :**

-	1315 – Subvention BUDGET PRINCIPAL	73 716.09 €
-	001 – Affectation résultat	- 3 716.09 €
	<u>Total</u>	70 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE – CENTRE AQUATIQUE – DECISION MODIFICATIVE N° 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

-	60221 – Combustibles et carburants	- 8 447.20 €
---	------------------------------------	--------------

- 023 – Virement à la section investissement	8 447.20 €
<u>Total</u>	0.00 €
• Dépenses d'Investissement :	
- 2313 – Constructions	175 000.00 €
<u>Total</u>	175 000.00 €
• Recettes d'Investissement :	
- 1315 – Subvention budget principal	175 000.00 €
<u>Total</u>	175 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.

ENVIRONNEMENT – DECHETS – CONVENTIONS AVEC ECO ORGANISMES ECOLOGIC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les conventions (jointes en annexe) suivantes :
 - Conventions avec ECOLOGIC pour les Articles de Bricolage et de Jardin Thermique
 - Convention avec ECOLOGIC pour Articles de Sport et de Loisirs
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature des conventions.

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – SAS LES SABLIERES DE GURGY

Le Conseil Communautaire rend un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale de la SAS Les Sablières de Gurgy.